

**Direction des Ressources
Humaines et des Emplois
1^e degré**

Affaire suivie par :
Laetitia MARTIN
Stéphanie GAVIGNAUD

Téléphone :
04 68 66 28 57
04 68 66 28 31

Télécopie :
04 68 66 28 22

Mél
ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr

45 av. Jean Giraudoux
B.P. 1080
66103 PERPIGNAN cedex

<http://ac-montpellier.fr/idsden66>

Perpignan, le 4 février 2020

Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale,
Directeur des Services départementaux
de l'Éducation Nationale des Pyrénées Orientales,

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles
Pour attribution

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale
Mesdames et Messieurs les Principaux de Collège
Pour information

Objet : Appel à candidatures pour les postes spécifiques - Rentrée 2020

Pièces jointes : Tableau des postes vacants (phase 1) + fiches de poste

La grande majorité des postes est attribuée au barème. Cependant, pour certains types de postes, et afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il peut être fait appel, dans certains cas, à des procédures particulières.

Ces postes sont de deux types :

- Les postes à exigence particulière (PEP)
- Les postes à profil (PAP)

La présente note de service a pour objectif de présenter les fonctions qui font l'objet d'un appel à candidature, la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.

1- **Les postes à exigence particulière avec entretien**

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la détention de titres ou diplômes ou de la maîtrise d'une compétence et d'une expérience particulière. Les candidats retenus sont départagés par le barème.

Il s'agit des postes suivants :

- ULIS TED (troubles envahissant du comportement (CAPASH option D exigé ou CAPPEI)
- Enseignant référent
- Poste « enfants malades » (hôpitaux, SESSAD)
- Poste du dispositif « pour élèves de moins de trois ans »
- Poste de l'école expérimentale La Miranda Perpignan
- Poste du dispositif « groupe d'enseignement spécifique » au collège du J. Moulin,
- Poste en classe de CP et de CE1 dédoublé en REP +

Procédure :

Les candidats projetant de solliciter une affectation sur ces postes :

- Constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature correspondante (annexe 1 pour les PEP autres que dédoublés et annexe 2 pour les postes dédoublés) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV.
- Transmettent ce dossier par la voie hiérarchique à la DRHE pour le 24 février 2020 (délai de rigueur).
- Procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF pendant la période d'ouverture du serveur.

Les candidats seront convoqués devant la commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront à compter du 4 mars 2020.

La commission émettra un avis favorable ou défavorable pour une inscription valable 5 ans dans un vivier dont le fonctionnement peut être comparé à une liste d'aptitude.

Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement. L'attribution du poste se fait ensuite au barème.

NB : les personnels qui exercent sur une de ces catégories en 2019-2020 et qui souhaitent muter pour le même type de poste sont dispensés d'entretien.

Cas particulier des dispositifs dédoublés (CP/CE1) en REP+

Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat de la qualité de sa motivation ainsi que d'une compétence ou d'une expérience à minima de 3 ans.

Ceux qui auront obtenu un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription seront dispensés d'entretien et inscrits pour 5 ans dans le vivier.

Dans le cas contraire, les candidats seront convoqués aux entretiens.

Le recrutement privilégiera les personnels titulaires ayant une expérience reconnue en CP/CE1. Les professeurs d'école titulaires « première année » (T1) et « deuxième année » (T2) à la rentrée de septembre 2020, ne peuvent, sauf cas exceptionnel, intégrer ce vivier.

Attention :

Les personnels exerçant en 2019-2020 en dispositif dédoublé REP + à titre provisoire sans être inscrits au vivier et qui souhaitent pouvoir candidater sur les mêmes fonctions doivent obligatoirement en faire la demande selon la procédure indiquée.

2- Les postes à profil (PAP)

Ces postes nécessitent une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite, dans l'intérêt du service. Dans ces situations limitées, la sélection des candidats s'effectue hors barème après entretien devant une commission.

Poste de conseillers pédagogiques :

- Poste de conseiller pédagogique généraliste de circonscription
- Poste de conseiller pédagogique de circonscription ASH généraliste :
- Poste de conseiller pédagogique de circonscription avec spécialité EPS
- Poste de conseiller pédagogique de circonscription ASH avec spécialité EPS
- Poste de conseiller pédagogique départemental avec une spécialité (musique, arts plastiques, langue vivante, langue régionale, EPS, formation, maternelle, action culturelle)

Postes de l'ASH :

- Poste d'enseignant à la maison d'arrêt
- Poste coordonnateur A.E.S.H.
- Poste MDPH
- Poste CDOEA
- Poste unité d'enseignement externalisée autisme

Autres postes :

- Poste de coordonnateur réseau REP et REP +
- Poste de délégué USEP
- Poste EMALA
- Poste coordonnateur CASNAV 1^{er} degré
- Poste enseignant UPE2A CASNAV
- Poste enseignant UPS CASNAV
- Poste ERUN
- Poste classe relais
- Poste du centre de ressources
- Poste de direction en école REP+
- Poste de direction d'école maternelle, élémentaire ou primaire à décharge totale

Procédure :

Les candidats projetant de solliciter une affectation sur ces postes :

- Constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature correspondante (annexe 3) accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV
- Transmettent ce dossier par la voie hiérarchique à la DRHE pour le 24 février 2020 (délai de rigueur).

Les candidats seront convoqués devant la commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens de dérouleront à compter du 4 mars 2020.

Attention, seuls les professeurs des écoles titulaires peuvent faire acte de candidature sur les postes à profil.

La commission proposera un classement au directeur académique qui décidera du candidat retenu. Les candidatures seront classées en fonction de l'adéquation profil/poste.

A l'issue, les enseignants retenus seront affectés à titre définitif sur les postes et libéreront, le cas échéant le poste qu'ils occupaient à titre définitif. Ce dernier sera ainsi vacant dès la phase principale du mouvement.

REMARQUE : J'attire votre attention également sur le fait qu'à l'issue du mouvement principal des postes qui ne font pas parti des fiches de postes annexées peuvent rester vacants.

Un appel à candidature avec publication de ces postes vacants sera alors effectué.

Les modalités de candidatures seront les mêmes que précédemment exposées.

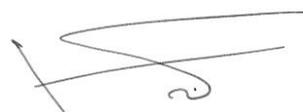
III- DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Les postes d' ULIS et d'enseignants référents implantés dans le 2nd degré

Les postes vacants feront l'objet d'une procédure d'affectation en liaison avec le mouvement du 2nd degré (mise en place de commissions académiques avant les opérations du mouvement).

Les appels à candidature seront mis en ligne dès réception de la procédure par les services du rectorat et le DRHE1^{er} degré de la DSDEN.
Les enseignants du 1^{er} degré intéressés par ces postes devront faire acte de candidature lors de cette procédure.

La DRHE1^{er} degré reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Frédéric Fulgence'.

Frédéric FULGENCE